

# Développement des régions intérieures

## Contraintes, spécificités et potentialités

Amor Belhedi

Professeur émérite

Faculté des Sciences Humaines & Sociales, Université de Tunis

Membre correspondant de l'Académie Tunisienne (Beit al-Hikma)

[Amorbelhedi@yahoo.fr](mailto:Amorbelhedi@yahoo.fr),

<http://amorbelhed.unblog.fr>

La priorité accordée à la construction nationale, la dérive centralisatrice, le choix libéral et l'insertion dans l'économie-monde expliquent le poids écrasant de la Capitale, la littoralisation de la dynamique spatiale et la marginalisation des régions intérieures<sup>1</sup>. En quels termes poser le développement des régions intérieures ? Comment formuler la problématique d'un développement alternatif, approprié et spécifique à ces régions ? La question est loin d'être une simple adaptation au milieu ou d'intégration, une gestion des ressources spécifiques, de géomarketing ou de patrimonialisation, impératifs qu'on trouve aussi dans les régions littorales comme est le cas de l'écotourisme, la conservation, la valorisation, la vulnérabilité ou la labellisation...

Partout dans le monde, la croissance est porteuse de polarisation, de dissymétries et d'écarts croissants si ce n'est l'action de régulation de l'Etat, la Tunisie se trouve même à un niveau intermédiaire<sup>2</sup>. L'inégalité spatiale n'est pas un simple retard à combler qu'on peut traiter par une approche sectorielle et technique.

L'action du ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDCI) se situe aussi dans le cadre de la spécificité à travers la création de programmes spécifiques (Programme frontalier, PDI,...)<sup>3</sup> et des institutions qui s'en chargent

---

<sup>1</sup> On considère ici comme régions intérieures celles de l'Ouest : NO, CO et du SO. L'échelle prise en compte est celle des régions, voire des gouvernorats. La réalité serait différente si on considère les délégations mais à ce moment il ne s'agit plus du développement régional mais plutôt local.

<sup>2</sup> Le coefficient de variation inter-régionale du PIB/hab (PPA) varie de 0,1 à 1.5 et atteint son minimum dans les pays scandinaves, la Corée et le Japon (ITCEQ 2015) suite à une politique sociale plus efficiente. Le coefficient est de 0,5 à 1 aux USA, Canada, Allemagne, Royaume Unie contre 0,28 pour la DPA en Tunisie

<sup>3</sup> Le ministère s'occupe, en plus de la planification régionale, de la gestion des programmes spécifiques. Il a créé en 2015, un *Programme spécifique et exceptionnel de développement des zones frontalières* avec 35 MD pour les 8 gouvernorats frontaliers dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Il gère le *Programme Régional de Développement* (PRD) qui concerne l'emploi et les conditions de vie, le *Programme de Développement Intégré* (PDI) au niveau des délégations pour consolider le développement des zones prioritaires sur la base des spécificités des régions d'intervention pour améliorer les conditions de vie (infrastructures, équipements, emploi, dynamisation économique). Entre 2010-2014, le PDI renferme 90 projets dont 72 à l'intérieur (80%) une enveloppe de 520 MD, 55 (38-17) et 278 MD pour la première tranche, 35 et 242 pour la seconde tranche qui concerne les zones intérieures. Le programme, est une continuation des Programmes de développement intégré ruraux (PDRI) et urbains (PDUI) des années 1980, il concerne la promotion de la production et les équipements collectifs. Enfin, *l'opérationnalisation du principe de discrimination positive au profit des régions défavorisées* sur la base de l'Indicateur de Développement Régional (IDR) avec 80% des crédits consacrés aux régions intérieures, mais le montant de ces crédits est très limité pour pouvoir changer la réalité. Le Ministère s'occupe de la coopération décentralisée et du suivi des programmes communaux et urbains en coordination avec

sous forme d'offices de développement du NO, CO et du Sud dès le début des années 1990 (ODNO, ODCO, ODS). Le Commissariat Général au Développement Régional, créé en 1981, a vu ses attributions se cantonner aux régions littorales en 1990, exprimant ainsi une vision réductrice et dualiste et la prééminence de la dimension technico-sectorielle.

La question est loin d'être un simple retard qu'on peut exprimer par des indicateurs, comme on a longtemps conçu le sous-développement à l'échelle mondiale, ou un problème technique qu'on peut simplement gérer par des institutions différentes. Elle se pose en termes de développement d'un territoire dont les maillons sont solidaires les uns avec les autres nécessitant une vision globale, cohérente et interactive. C'est plutôt en termes de paradigmes et de stratégies, d'intégration et de pertinence, de différence et de spécificités qu'il faudrait poser la question du développement des régions intérieures. L'inégalité régionale exprime, en fait, celle des hommes et reflète l'incapacité du pouvoir, quel qu'il soit, d'assurer un développement équitable et approprié à la fois. Cette différence est quantitative et chronologique certes, mais elle est plutôt qualitative et structurelle. Les régions intérieures sont structurellement différentes, les problématiques, les approches et les solutions doivent aussi l'être.

Le colloque « *Pour un développement spécifique aux régions intérieures* », porte sur la spécificité du développement. Pour avoir un développement spécifique, encore faut-il que les régions soient, à leur tour, spécifiques ? Mais auparavant, un détour par le développement ; général, régional et territorial s'avère incontournable même si c'est d'une manière très succincte.

## **1- Le développement régional et territorial**

Sans entrer trop en détail, le développement ne se réduit guère à la simple croissance matérielle ou à l'emploi comme le laissent entendre la lecture caricaturale des slogans de la Révolution ou les débats des plateaux télévisés, même s'ils sont incontournables. On peut définir le développement comme « un processus socio-économique global, complexe, dynamique, continu et endogène de croissance matérielle et de transformation socio-économique permettant à une collectivité territoriale donnée de se reproduire, croître, améliorer le cadre et la qualité de vie et se prendre en charge à terme » (Belhedi 2016c, d). Il s'appuie sur un certain nombre de fondements et de composantes

### **1.1-Les composantes du développement**

On peut distinguer, au moins, cinq composantes essentielles du développement socio-économique : croissance, progrès, durabilité, équilibre et autonomisation. Il associe la croissance matérielle quantitative d'un côté, le progrès social qualitatif et de l'autre et les transformations sociales qui permettent à une communauté territoriale donnée de pouvoir s'autonomiser progressivement et se prendre en charge à terme. Il est cette adéquation entre croissance et besoins sociaux. Le développement est un processus ininterrompu, de libération et d'autonomisation progressives, vis-à-vis des acteurs extérieurs (Etat, autres régions, l'extérieur...). C'est un processus, long et complexe, qui permet l'enclenchement d'une dynamique socio-économique continue assurant la durabilité, même si on a été amené depuis les années 1990 à ajouter le qualificatif « durable », un pléonasme rendu nécessaire par l'échec de plusieurs expériences sur le terrain. Enfin, le développement doit assurer le

rééquilibrage relatif des activités et des régions. Le développement implique modernité, bien être et équilibre (Brunet R et al 1993, Lévy J et Lussault M, 2003). Le développement est lié à un territoire qu'il soit national, régional ou local.

## 1.2-Le développement régional

Le développement régional intéresse la région qui constitue l'échelle infranationale, quelle que soit la définition ou la nature. La justice sociale passe par la justice spatiale (Reynaud 1981), le développement régional est là pour rappeler l'inégal développement territorial d'un pays et le rôle défaillant de l'Etat. Il se pose en termes de ressources, de compétences et de besoins régionaux pour initier des dynamiques globales, une démarche politique qui implique la prise en charge et une stature de citoyenneté active (Lévy J et Lussault M, 2003). Le développement régional sert avant tout les intérêts régionaux (locaux<sup>4</sup>) sans entraver les intérêts nationaux à long terme. Les effets multiplicateurs seraient réduits au début certes, mais plus diffus dans l'espace et plus soutenus dans le temps par la suite, rendant à terme les dés-économies plus réduites et les distorsions régionales négligeables.

En Tunisie, la région a été simplement un support localisationnel dans une vision nationale rentabiliste se pliant à une logique de performance de la croissance court terme. Ce n'est qu'en 2014 que la Constitution instaure la région dont la mise en œuvre reste à faire. La Révolution du 14 janvier 2011 avait pour slogan central « *Liberté, Emploi, Dignité nationale* » (حرية، شغل، كرامة وطنية), scellant le développement (processus), à l'emploi (moyen) et à la dignité (finalité). Déclenchée dans les régions intérieures, elle s'est trouvée rapidement « récupérée » par (dans) les régions littorales, notamment la Capitale, à travers les organes et les appareils d'encadrement qui y sont plus développés : partis et société civile.

Très souvent, on confond développement régional et local, au niveau officiel<sup>5</sup>, des mass médias et du citoyen<sup>6</sup>. Pour cela, il vaut mieux de parler de développement territorial.

## 1.4- Le développement territorial

Le territoire est le cadre matériel du développement. Il constitue, de plus en plus, un facteur de production et de développement à travers la territorialisation des politiques de développement et le développement territorial durable.

### a- Le territoire comme système

Le territoire est l'espace approprié, organisé, contrôlé et revendiqué par un groupe social en vue de sa reproduction (du groupe et du territoire), son développement et son bien-être. Il constitue un véritable système ouvert (De Rosnay J 1975) où la naissance d'un problème et/ou sa résolution ne s'opèrent jamais au niveau de l'espace de manifestation, l'échelle conséquente est différente de l'échelle antécédente (Belhedi A 1998). La résolution n'est possible qu'au niveau de l'ensemble territorial et dans tous les cas dans d'autres espaces. La marginalité n'existe qu'en rapport à un centre prédateur qui polarise et crée le vide autour de lui. Les problèmes de la capitale Tunis prennent racine dans l'ensemble du territoire tunisien tandis que la question du développement des régions intérieures ne peut être comprise que dans le comportement du (des) centre(s), la capitale et les espaces dynamiques littoraux. La dynamique de croissance et du développement instaure en même temps une dynamique de prédation et d'appauvrissement à travers des processus d'accumulation et d'inertie spatiales créant un cercle vicieux de reproduction des disparités.

<sup>4</sup> Il y a une confusion entre développement régional et local, même si le rapport est étroit et l'un conduit à l'autre mais les échelles et la problématique sont différentes.

<sup>5</sup> Le Programme Régional de Développement (PRD) n'est qu'un ensemble de programmes locaux, il n'y a aucun programme régional au sens d'englober toute une région

<sup>6</sup> Développement régional indique tout programme localisé à l'intérieur, dans une localité ou créant de l'emploi

## b- Le territoire comme facteur de développement

Le territoire constitue, de plus en plus, un facteur de production à côté des facteurs classiques de l'économie comme le capital, le travail ou la terre. Certains territoires constituent une masse critique, une combinaison territoriale facteurs-ressources<sup>7</sup>, qui attire les entreprises et les promoteurs, voire l'innovation, à travers les économies d'échelle, externes et d'agglomération sur la base de la compétitivité territoriale et du label territorial : l'image territoriale positive et attrayante créée de manière spontanée ou programmée.

Le territoire constitue un facteur de développement en créant la spécificité non transférable. Il constitue, lui-même, une ressource de par son relief, son climat, sa dimension, ses richesses, sa position, sa configuration et son agencement, la répartition de la population et sa densité, sa dimension géostratégique (Brunet B et al 1993, p434, Lévy J et Lussault M 2003 p798).

## c- Le développement territorial

Le développement territorial consiste à faire du territoire l'objectif et non seulement l'objet du développement. Il repose sur la dynamique de « spécification » du trinôme AFR : *acteurs-facteurs-ressources*, reprenant le concept de développement endogène « bottom-up » sur la base de la *proximité géo-institutionnelle* où l'Etat est nécessaire mais non suffisant à l'action publique territoriale (Pecqueur B 2005). Les externalités locales « local external economies » (Krugman P 1995) se présentent sous forme de plusieurs modèles de polarités spécifiques : pôles, métropoles, technopoles, SPL, SYAL, clusters... (Belhedi A 2016c).

A la compétition des entreprises se substitue celle des territoires, dans le sens de régions et de « pays ». Le développement territorial est une construction qui repose sur l'ancrage territorial des acteurs dont le groupement se substitue à la décentralisation et la régionalisation (de l'Etat) qui sont forcément « top-down ». A la compétitivité des facteurs de l'économie classique (capital, travail, terre...) qu'on retrouve dans le développement régional classique, se substitue une synergie des acteurs et une compétitivité territoriale sur la base des spécificités non transférables, non valuées et toujours ré-inventées, (ressources, labellisation, mentalités, AOC, réseaux, ...). Spécificité et différenciation deviennent la règle et constituent des potentialités inégalables, non ubiquistes des actifs et des ressources (Pecqueur 2005).

Tab1- Actifs et ressources génériques et spécifiques du territoire

	Actifs	Ressources
Génériques	<b>Ubiquité, Transférabilité</b> Capital, Main d'œuvre, Matières premières,	<b>Ressources potentielles</b> Chômage, Epargne, Banques de données, Gisement non exploités (pétrole...), Paysages.
Spécifiques	<b>Coût de réaffectation</b> Main d'œuvre qualifiée, Capital investi, Equipements, Logiciels...	<b>Combinaison de stratégies d'acteurs non transférables</b> Réciprocité, Métiers, Culture d'entreprise, Appartenance à un lieu, Mentalité, Habitudes, Traditions, Réseaux sociaux, Solidarités...

Source : Pecqueur B, 2005. Tableau enrichi par l'auteur

L'identité, la culture, les mentalités, les métropoles, le patrimoine naturel et culturel, les créneaux, le label, les produits du terroir, le paysage, les réseaux sociaux ou le système territorial d'acteurs (STA) constituent autant d'actifs et de ressources spécifiques (Pecqueur B 2005), ré-inventées(-ables) et mobilisables à la fois mais non ubiquistes<sup>8</sup>. La force d'un

<sup>7</sup> La ressource est « *quelque chose qui, mis en valeur, peut donner lieu à des débouchés économiques* », Luc Boltanski, 2014, Hors champs, Laure Adler, Franceculture. <https://www.franceculture.fr/emissions/hors-champs/luc-boltanski>, cité in Oiry-Varacca M et Tricaire E, 2016. Une ressource est un moyen qui permet de créer de la richesse (potentielle et relative), révélée, connue, reconnue et exploitable ; variable selon les lieux, les sociétés et les époques (Brunet R et al 2003, p 433).

<sup>8</sup> On peut considérer l'eau ou l'énergie comme des ressources génériques qu'on peut transférer.

territoire repose sur ce qui l'individualise, le spécifie, le rend unique. Le concept même n'est pas une recette, clefs en main, applicable à tous les territoires ; c'est plutôt une démarche à adopter (Campagne P, Pecqueur B 2014).

Le développement territorial valorise la territorialité (le rapport social à l'espace), débouche sur la gestion commune du territoire, conduit à la gouvernance dans une optique de durabilité et ouvre la porte à la géogouvernance (Belhedi A 2016a et c) mais pose le problème du caractère endogène du développement régional ou territorial.

#### d- Le paradoxe du développement endogène

Comment développer des territoires démunis, vidés et dépendants de l'extérieur ?  
Comment assurer un développement endogène par/avec des acteurs externes ? N'étant pas là en contradiction avec la nature du développement ?

Le modèle néoclassique (modèle de Solow) a bien montré ses limites face à une convergence bloquée, les mécanismes du marché ne font qu'aggraver les écarts. Depuis les années 1980, plusieurs modèles ont été élaborés pour le développement endogène (Aghion P et Howitt P 1992, Barro R 1990, Lucas R.E 1988, Romer P.M 1986), ils s'accordent pour montrer le rôle central de l'Etat à travers trois axes. D'abord, les infrastructures et l'investissement public qui, à leur tour, attirent l'investissement privé qui suit souvent l'action publique (Belhedi A 1992a), ont des effets keynésiens à court terme et des externalités positives à long terme sur l'accumulation du capital. Ensuite, on a le cadre institutionnel à travers la création et la consolidation des acteurs locaux et des organismes appropriés. Enfin, il y a l'équité territoriale pour unifier la croissance économique (Hamdi M.T 2010, Hamdi M.T et Omri I 2011, El Bekri F 2000, Domecq J.P et Regnault H 1990, Belhedi A 1992, 2016), éviter « la panne économique » (Hamdi M.T et Omri I 2011) et la « fracture territoriale » (Belhedi A 2012). Le rapport de la Banque mondiale (2009) insiste sur quatre axes pour le développement territorial : les infrastructures et la connexion, le volet institutionnel, l'urbanisation et la concentration.

Les contraintes sont lourdes, mais l'action l'est aussi, seul l'Etat est capable d'assurer une telle tâche. Comment contourner les blocages, tenir compte des spécificités et en faire des potentialités pour assurer un développement durable des régions intérieures ?

## 2-Les contraintes et les spécificités

Les régions intérieures représentent 30% de la population avec une déprise rurale et urbaine à la fois où l'emploi agricole reste encore très important (34,6% en 1994, 30,3% en 2004 de l'emploi global ; INS 2004) posant le problème de la charge humaine et le transfert spatiale et inter-sectoriel. La réponse à ce problème touche l'ensemble du pays.

Tab.2- Quelques indicateurs du niveau de vie en 2004

	Tunis	Littoral	Intérieur
Dépense par tête D	1737	1323	999
Taux de Chômage en %	13,9	13,1	18,5
Logement indécemment en %	0,7	1,3	4,1
Logement décent en %	79,8	60,8	32,9
Niv scolarisation secondaire	38,3	30,6	26,8
Niv scolarisation supérieur	12,6	6	4,2
Eau courante	98	83,5	63,3
Taille du ménage	4,2	4,7	4,9

Source : PNUD 2004

Elles forment une véritable périphérie des espaces centraux situés sur la façade littorale orientale, avec un gradient nord-sud, qui se reproduit au niveau régional et local (Belhedi A, 1992b, 2000, 2012 ; Belhedi A et Lamine R 1979). Le tableau 2 montre qu'on peut aisément diviser le pays en trois espaces selon le niveau de développement : la capitale, le littoral, l'intérieur.

Elles constituent des espaces défavorisés depuis l'ère précoloniale, l'ordre colonial en a fait un espace de prélèvement, l'indépendance n'a pas beaucoup modifié la situation en dépit des efforts de rééquilibrages, l'encouragement de la déconcentration depuis les années 1970 et l'encadrement territorial par les services collectifs (aéroports de Gafsa, Tozeur et Tabarka, offices de développement du NO, du CO et du Sud, promotion administrative de centres urbains...). Ce sont des espaces pauvres, de départ, en déprise rurale mais aussi urbaine parfois (الأمين ر 2009), bloqués par la frontière et drainés par les régions littorales et l'extérieur.

## 2.1- La pauvreté

Les régions intérieures sont caractérisées par une pauvreté manifeste caractérisée. L'exode rural déclenché depuis les années 1930 au Nord Ouest avec la colonisation, s'est vu aggravé avec l'expérience coopérative des années 1960 et l'expérience libérale des années 1970 pour toucher plus récemment le Centre Ouest qui a retenu jusque là sa population.

Les régions intérieures sont des espaces plus ruraux où l'habitat reste encore très dispersé (à part le Sud-Ouest) et l'agriculture constitue le secteur d'activité dominant avec un statut foncier peu encourageant (terres collectives) qui favorise plutôt l'exclusion financière et bancaire. Les régions intérieures se trouvent au dessus de la moyenne nationale depuis les années 1970 (1980 pour le Sud, Tab.3). Le Centre-Ouest a été la région la plus pauvre, l'écart avec le Nord Ouest s'est accru depuis les années 1990.

Tab.3- Taux de pauvreté 1975 - 2010

	1975	1984	1989	2004	2005	2010*	P Extrême 2010
CE	13	5.1	4.4	2.4	1.2	8	1.6
NE	8.8b	7.8	4.5	4	2.7	10.3	1.8
Tunis	8.8b	3.6	4.2	2.8	1.4	9.1	1.1
NO	<b>17.9</b>	<b>10.6</b>	<b>10.2</b>	<b>2.3</b>	<b>3.1</b>	<b>24.7</b>	<b>8.8</b>
CO	<b>19.7</b>	<b>10.9</b>	<b>10.3</b>	<b>7.1</b>	<b>12.8</b>	<b>32.3</b>	<b>14.3</b>
SE	11a	<b>11</b>	<b>8a</b>	<b>6.7</b>	<b>3.8</b>	<b>17.9</b>	<b>4.9</b>
SO	11a	<b>7.7</b>	<b>8a</b>	<b>8.7</b>	<b>5.5</b>	<b>21.5</b>	<b>6.4</b>
Tunisie	12.9	-	6.7	4.2	3.8	15.5	4.6

Source : INS, Belhedi A 2012, a : tout le Sud, b : Tunis et le NE. \* Les taux de pauvreté ont été réévalués avec la Révolution, le niveau de 2010 a été multiplié par trois ou quatre selon les régions.

La pauvreté monétaire est reliée à la pauvreté globale, exprimée par l'accès réduit à l'éducation et à la santé, le chômage se trouve derrière cette situation.

## 2.2-Le chômage

Le chômage dépasse la moyenne nationale. Le Sud présente une situation mitigée qui, après un niveau acceptable dans les années 1970, a rejoint l'Ouest depuis les années 1980 pour le Sud-Ouest et depuis les années 2010 pour le Sud-Est. Les chiffres élevés de la capitale s'expliquent par l'importance de l'émigration.

Le taux du chômage au second semestre 2016 permet de voir que les régions intérieures se trouvent toutes au dessus de la moyenne nationale (15,5%, Cf. le site de l'INS).

Tab.4- Taux de chômage 1975 - 2010/2011

	1975	1984	1989	2011
CE	9	10.8	12	11.9
NE	10.2	11.7	14.3	14.5
Tunis	9.8	12.2	<b>16.5</b>	17.2
NO	<b>21.3</b>	<b>19.1</b>	<b>18.7</b>	<b>22.3</b>
CO	<b>15.5</b>	<b>13.5</b>	<b>16.2</b>	<b>26.9</b>
SE	10.9a	11.5	11.8	<b>27.2</b>
SO	10.9a	<b>15.7</b>	<b>15.3</b>	<b>29.5</b>
Tunisie	12.9	13.1	15.3	18.9

Source : INS, Belhedi A 2012, a : tout le Sud, b : Tunis et le NE.

### 2.3- L'émigration

Les régions intérieures ont été des espaces de départ vers la Capitale d'abord, les foyers littoraux par la suite. Le solde négatif a été l'apanage des régions intérieures, lié d'abord à l'euphorie de l'indépendance, ensuite à l'expérience coopérative et enfin l'exclusion socio-économique. Le Nord Ouest a été la première région de départ depuis les années 1930 en direction de Tunis principalement. Ce qui est nouveau, c'est que le Centre-Ouest a remplacé le Nord-Ouest depuis la fin du millénaire (MDE 1996, Belhedi A 1996) dans la première place, compte tenu du surplus démographique et du statut foncier (Tab.5).

Tab.5- Solde migratoire 1969-2014

	1969-75	1979-84	1989-94	1999-2004	TM 1999-04	2009-14
Tunis	40.1	45.5	47.8	58.5	3.31	46.9
CE	6.1	8.9	18.6	49.6	2.41	28.9
NE	<b>-13.8</b>	<b>-6.6</b>	<b>-0.3</b>	4.5	0.35	4.7
SE	1.8	1.2	<b>-2.7</b>	<b>-4.5</b>	<b>-0.51</b>	0.2
NO	<b>-31.8</b>	<b>-36.6</b>	<b>-35.9</b>	<b>-45.3</b>	<b>-3.71</b>	<b>-34.8</b>
CO	<b>-3.5</b>	<b>-12.5</b>	<b>-23.9</b>	<b>-52.5</b>	<b>-3.95</b>	<b>-39.5</b>
SO	<b>-2.5</b>	<b>-2.3</b>	<b>-3.6</b>	<b>-10.3</b>	<b>-1.89</b>	<b>-5.8</b>

Source : INS, MDE 1996, Belhedi A 1996. Elaboration A Belhedi

L'émigration contribue au vidage du capital humain et des compétences de ces régions qui sont amenées à se former ou à étudier dans les universités installées surtout sur le littoral. Ils s'y installent pour travailler ou retournent aux régions de départ pour s'installer dans le chômage, un véritable cercle vicieux lié à la concentration du système de formation professionnelle et à universitaire qui contribue à la reproduction des inégalités territoriales. L'espace migratoire est le décalque de la dynamique socio-économique.

### 2.4-Le niveau de vie

Le niveau de vie peut être exprimé par la dépense annuelle personnelle (DPA) qui montre que les régions intérieures ont un niveau de dépense très bas, elles ont été toujours en deçà de la moyenne nationale depuis les années 1970. C'est là où on a aussi les catégories sociales les plus démunies : l'agriculture, les chômeurs et les non actifs au niveau professionnel, les femmes, les espaces ruraux et l'habitat rural notamment dispersé. Le Sud Est et le Nord Est se trouvent dans la même situation et seule Tunis et le Centre-Est ont toujours joui d'un niveau de vie largement plus élevé que le niveau national.

Ici aussi, le Nord-Ouest a été toujours la région la plus touchée depuis le début mais depuis le milieu des années 1990, il est déclassé par le Centre-Ouest qui a retenu jusque là sa population suite à la solidarité sociale et à l'espoir suscité par la régularisation des terres

collectives qui sont abondantes dans cette région (MDE 1996, Belhedi A 1996), ce qui explique le déclenchement du mouvement migratoire en masse depuis les années 1990.

Tab.6- Dépense annuelle par habitant en D (INS, prix courants) 1975-2010

	1975	1985	1990	1995	2000	2005	2010
NO	<b>98</b>	<b>284</b>	<b>501</b>	<b>677</b>	<b>1103</b>	<b>1416</b>	<b>1613</b>
CO	<b>103</b>	<b>324</b>	<b>509</b>	<b>586</b>	<b>909</b>	<b>1138</b>	<b>1491</b>
SO	<b>101</b>	<b>416</b>	<b>521</b>	<b>711</b>	<b>1017</b>	<b>1466</b>	<b>1853</b>
SE	<b>101</b>	<b>359</b>	<b>600</b>	<b>739</b>	<b>1097</b>	1826	<b>2198</b>
NE	<b>132</b>	<b>450</b>	760	<b>958</b>	<b>1190</b>	<b>1613</b>	<b>2113</b>
CE	166	544	809	1275	1594	2048	2693
Tunis	260	725	1007	1282	1761	2390	3228
Tunisie	147	471	716	966	1329	1820	2360

Source : 1975, 85, 1990, 1995, 2000, 2010

Le déclenchement de la Révolution du Centre-Ouest n'a pas été le fruit du hasard, « lieu événementiel », le moment et la forme restaient toutefois insoupçonnable.

## 2.5- Des régions sous-équipées

Les régions intérieures représentent un niveau d'équipement très déficient au niveau des infrastructures de base et des équipements socio-économiques (santé, éducation, culture, jeunesse, loisirs...) qu'on peut exprimer par de nombreux indicateurs sectoriels (électricité, eau potable, assainissement, téléphonie...) ou des indices synthétiques de développement élaborés depuis les années 1980 (Belhedi A 1992, 1996, 1998, 1999, 2012, 2016 ; Bousnina A).

## 2.6- Le niveau de développement

Sur la base de la démarche du PNUD<sup>9</sup>, on peut utiliser deux indicateurs synthétiques simples : l'Indicateur de Développement Humain (IDH)<sup>10</sup> et l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH)<sup>11</sup> qui montrent que les mêmes régions occupent la même position depuis 1975 avec le déclassement du NO par le CO.

Tab.7- Indicateur de Développement Humain Régional 1975 et 2004 et IDR 2012

	IDH 1975	IDH 2004	IDR 2012	IPH 1975	IPH 2004
Tunis	594	803		280	72
NE	504	775	62,4**	418	158
NO	<b>387</b>	<b>704</b>	<b>35,9</b>	<b>492</b>	<b>260</b>
CE	580	806	56,9	337	119
CO	<b>363</b>	<b>711</b>	<b>23,1</b>	<b>539</b>	<b>282</b>
SE	<b>430*</b>	780	<b>51,9</b>	<b>465*</b>	142
SO	<b>430*</b>	<b>747</b>	<b>45,6</b>	<b>465*</b>	126
Tunisie	479	767		462	153

\* Tout le Sud, **486** : < (IDH) ou > (IPH) à la moyenne. \*\* NE avec Tunis

Source : Belhedi A 2012, Bousnina A 2007. Traitement personnel. ITCEQ 2012

Les analyses que nous avons menées depuis les années 1980 montrent que la carte des niveaux de développement demeure inchangée à des nuances près, les gouvernorats occupent

<sup>9</sup> Le score est relativisé par rapport aux valeurs extrêmes : IDHi = (Xi - mini)/(Maxi - mini)

<sup>10</sup> L'IDH est la moyenne de 3 variables : DPA, Espérance de vie, Alphabétisme à 10 ans et plus

<sup>11</sup> L'IPH est la moyenne des variables : l'analphabétisme, la population non desservie en eau courante, la probabilité de décéder avant 40 ans et le % d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale



Développement des régions intérieures. Spécificités, contraintes et potentialités  
 Séminaire « Pour un développement spécifique aux régions intérieures »  
 U.R. BiCade, 1517 mars 2017, FLHA, Université Manouba

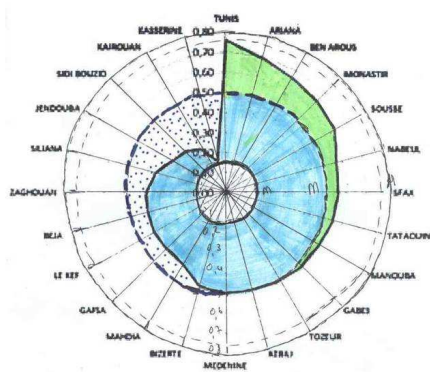
la même position. Les analyses d'autres auteurs (Bousnina A) et de l'ITCEQ confirment cette réalité en dépit de l'amélioration du niveau général de la plupart des indicateurs socio-économiques et infrastructurels. Cette situation exprime la présence d'un véritable blocage dans les régions intérieures qui dépasse la simple faiblesse des indicateurs sectoriels qui touche la plupart des champs. Elles se trouvent aussi bloquées par une frontière étanche qui les accule à un rôle de cul de sac.

Fig.1- Niveau de développement régional en 2010-2011

**L'inégal développement régional : Le schéma de l'escargot**

Source : ITCEQ 2014

A Belhedi 2016

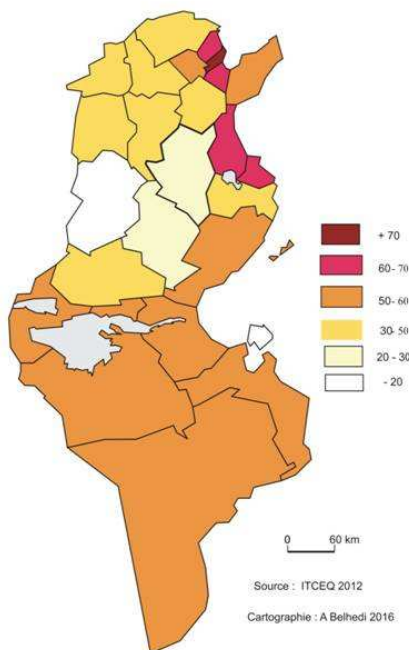


Source : ITCEQ, Belhedi 2016. En bleu : niveau inférieur à la moyenne, en vert : niveau supérieur à la moyenne

Fig.2- Indicateur de développement régional 2010-11

**Indicateur de développement 2010-11**

Indicateur de développement régional 2010/11



**2.6- Des espaces bloqués**

Les régions intérieures forment des espaces bloqués à l'Ouest par une frontière étanche, à part quelques points de passage, laissant la porte ouverte à la contrebande et

l'économie parallèle qui forme de nos jours plus de la moitié de l'économie nationale<sup>12</sup>. En réalité, il faut distinguer deux grands espaces dans les régions intérieures (Hayder A 2006) : les espaces frontaliers bloqués à l'Ouest et soumis à la logique sécuritaire, les espaces médians plutôt de passage et de transit qui profitent de la proximité des centres dynamiques du littoral et constituent des espaces d'épaulement (Belhedi A 1992, Belhedi A et Lamine L 1979). Ces espaces médians profitent de la proximité des villes littorales pour l'installation des usines bénéficiant des avantages fiscaux et financiers accordés (API 1987, Jedidi M 1988). Les réseaux sont orientés vers les villes littorales notamment la Capitale et les villes intérieures se trouvent souvent déconnectées et court-circuitées (Belhedi A 1992b). Dès le début des années 1970, le souci sécuritaire et de déconcentration a été présent pour encourager la fixation sur place et l'installation des industriels (Programme frontalier en 1974, Foprodu 1977, API 1981 et 1987...)<sup>13</sup>. En 2015, un programme spécifique pour les 8 gouvernorats frontaliers a été lancé pour lutter contre le terrorisme (cf. supra) selon une logique analogue à celle du début des années 1970. Les zones frontalières représentent 18% de la population (20,5% en 1975) mais moins de 3% des projets industriels textiles en 2000 (API), la filière la moins exigeante en main d'œuvre qualifiée ?

## 2.7- Des potentialités sur une terre surchargée

Les régions intérieures représentent un potentiel important de ressources naturelles et humaines notamment en termes de ressources édaphiques, sylvo-pastorales, pédologiques, agricoles (céréales, élevage ovin et bovin, dattes), minières comme le phosphate du bassin minier de Gafsa et l'essentiel des ressources des eaux superficielles. Elles représentent 40% de la production et de la valeur ajoutée agricoles, 55% de la population agricole, 56,4% de l'emploi agricole et 66% de la population rurale (Belhedi A 1992b, 2008 ع بالهادي ).

La densité rurale demeure toutefois très élevée avec une surcharge de la terre agricole et un statut foncier qui ne favorise guère l'insertion dans la vie économique où l'exclusion bancaire est la règle vu l'importance des terres collectives, l'indivision et la non clarté des statuts fonciers. L'agriculture occupe encore une grande proportion de la population et toute modernisation passe par le remembrement des micro-exploitations très morcelées et l'allègement de la surcharge humaine. L'eau est abondante (en surface au Nord, en profondeur au Sud) mais sa mobilisation pose toujours problème et l'accès reste difficile et coûteux.

Un potentiel humain important appelé à changer d'activité à long terme, sur place ou dans les régions littorales posant ainsi la question de mobilité professionnelle et spatiale. Faut-il fixer la population sur place ou les encourager à partir ? Voilà ce à quoi ont essayé de répondre, différemment, les premiers schémas nationaux d'aménagement du territoire de 1985 et de 1998 ; le premier privilégiant l'équilibre régional et la rétention, le second plutôt la mobilité vers les régions littorales et l'aide.

<sup>12</sup> On estime que l'ouverture de la frontière contribue à la croissance du PIB de 1%

<sup>13</sup> Dès 1974, un sous-programme frontalier a été créé dans le cadre du Programme du Développement Rural (1973-1986) pour encourager la fixation de la population dans les espaces frontaliers pour des raisons stratégiques (Belhedi A, 1981b, 1996). Divers textes ont encouragé par la suite l'investissement dans les zones frontalières avec le Fonds de Promotion et de décentralisation industrielle (Foprodu) en 1977, les lois de 1981-56 et 1987<sup>13</sup> et le Code des Investissements (CII) en 1993. Au début des années 1980, l'Office de mise en valeur de Rjim Maatoug (gouvernorat de Kébili) a été créé pour fixer la population dans les confins sahariens, notamment après l'affaire de Gafsa. Enfin, quelques projets importants ont été lancés dans ces espaces frontaliers avant la crise et l'adoption du PAS (Cellulose, Sucreries de Béja et Bousalem, Aéroports de Tabarka, Gafsa et de Tozeur, développement du tourisme saharien, et de la station de Tabarka, le ciment blanc et la chaux,...).

## 2.8- Répulsivité et recul de l'attractivité

Les régions intérieures ont peu bénéficié des investissements, à part quelques grands projets lancés depuis les années 1970<sup>14</sup>. Les régions intérieures n'ont attiré que 20% de l'investissement<sup>15</sup>. Le souci du saupoudrage a fait que les crédits des programmes régionaux de développement ont profité aux espaces littoraux pour 90% (MDE 1996, Belhedi A 1996). En 2010, les régions intérieures représentent 15,1% et 12,1% des investissements et des emplois déclarés entre 1994-2009 (API 2010a, cité par Tizaoui H 2013, p246) mais seulement 8,9 des entreprises et 11,4% des emplois du tissu industriel et 7,46% et 6,91% respectivement des industries totalement exportatrices (API 2010b, cité par Tizaoui H 2013, p204, 2006). Le nombre d'entreprises est de 18,9% en 2014 contre 22,8% en 1997, soit un recul de 4 points suite à un recul de l'attractivité de ces régions que certains ont appelé décrochage<sup>16</sup>.

Les régions intérieures représentent 41% de la population en 1984 mais 30,5% en 2015<sup>17</sup>. Entre 2004 et 2014, le taux de croissance démographique a été partout en deçà de la moyenne nationale (1,03%/an) et tout le Nord-Ouest présente des taux négatifs<sup>18</sup>, le Centre-Ouest a des taux faibles (0,4 à Kasserine et 0,8% à Sidi Bouzid), le Sud-Ouest (0,4 à Gafsa à 1,02 à Tozeur). Ce basculement est porteur de déséquilibres et ne manquerait pas d'affecter l'ensemble du territoire à travers les effets pervers du vide et de la concentration. Le recul est aussi urbain avec 19% de la population urbaine contre 21,6% en 1994<sup>19</sup> du fait de l'attractivité des villes littorales.

L'emploi agricole constitue 30% de l'emploi (15% au niveau national), ce qui représente une charge appelée à baisser quelque soit le degré de modernisation à adopter. Les régions intérieures assurent 24,7% du PIB, renferment 19,5% des GSM avec une densité de 34 à 40 (moyenne nationale de 66% en 2005<sup>20</sup>, INS 2007). Elles n'attirent que 5,2% des centres de formation de niveau Bac (20,7% au niveau de la 2ème année secondaire) en 2016<sup>21</sup>, 14% de la population estudiantine en 2013<sup>22</sup>.

C'est en termes de carence généralisée que le problème des régions intérieures se pose au niveau des ressources, des compétences, de la logistique, des cadres, des finances et du sol, de la conception et de la formulation des besoins<sup>23</sup> donnant lieu à un blocage structurel.

## 2.9- Quantité ou qualité, retard ou structure ?

<sup>14</sup> L'investissement a été de 20% entre 1962-71, 34,3% entre 1992-7996. L'investissement privé a été de 17,3% ; 19,2%, 31,7% et 30,6% pour le VII, VIII, IX et X plan (Belhedi A 1992, 2012).

<sup>15</sup> 1962-71 : 20%, 1972-96 : 34,3%, VII Plan : 17,7%, VIII Plan 19,2%, IX Plan : 30,7%, X plan : 21,6%). Les IDE n'ont pas dépassé 25%. Durant le X° et le XI° plans, l'investissement public n'a été que de 34% tandis que l'investissement privé a été de 29,72 et 15,8% (Hamdi M.T et Omri I 2011, MDE 2007)

<sup>16</sup> La part des régions intérieures est passée de 22,85% en 1997 à 21,7% en 2005 ; 20,4% en 2010 et 19% en 2013. <http://www.ins.tn>

<sup>17</sup> 35,2% en 1999 ; 34,9% en 2000 ; 32,8 en 2005 ; 31,6% en 2010 et 30, 5 en 2015. La population des régions intérieures est passée de 40,2% en 1956 à 37,5% en 1984 ; 32,3% en 1994 et 2004 ; 29,26% en 2014. En 2014, les régions intérieures représentent 29,25% de la population, 35,46% de la population rurale et 18,94% de la population communale, <http://www.ins.tn>

<sup>18</sup> Les taux sont : -0,73 à Jendouba, -0,62 au Kef, -0,48 à Siliana et -0,05 à Béja. Cf. INS, <http://www.ins.tn>

<sup>19</sup> La population urbaine a été en 1956 : 18%, 1984 : 20,8%, 1994 : 21,6% et 19% en 1956 (Belhedi A 1992, 2012)

<sup>20</sup> Les régions intérieures représentent en 2004 : 31,6% de la population, 36% des chômeurs, 41,1% des analphabètes, 51,7% des familles nécessiteuses et 18,5% des diplômés du supérieur (2008 (بالهادي ع)).

<sup>21</sup> Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle, <http://www.atfp.edunet.tn/images/PDF/BTP2015.pdf>

<sup>22</sup> Ministère de l'Enseignement Supérieur, <http://www.mes.tn>

<sup>23</sup> Lors de l'élaboration des différents plans de développement économique et social, les besoins formulés par les autorités régionales sont en deçà des besoins réels que le ministère se trouve souvent amené à corriger vers la hausse, contrairement à ceux régions plus dynamiques où ils se trouvent révisés vers la baisse (Belhedi A 1992a).

La différence entre le littoral et l'intérieur est certes quantitative qu'on peut exprimer par autant d'indicateurs que de secteurs et de champs pour révéler l'écart ou le retard résorbable plus ou moins important, toujours au rendez-vous, avec les régions littorales. La différence est surtout structurelle et qualitative qui exprime plutôt la présence de processus, dynamiques et logiques différentes. La différence est totale, sociale, mentale et économique. Elle se situe au niveau des mentalités, des représentations, de la salarisation, des solidarités familiales et sociales, des structures familiales, de la nature de l'urbanisation et du rapport à l'Etat et au pouvoir en général. C'est ici que la présence de l'Etat est à la fois problématique et incontournable ? L'Etat constitue la raison du blocage et sa solution à la fois.

L'analyse de plusieurs variables brassant les commodités de la vie, la socio-démographie, le marché de l'emploi et le capital humain (ITCEQ 2015) permet de voir que les régions intérieures ont peu profité de la croissance économique et offrent une faible attractivité, le marché de l'emploi contribue plus que les autres dimensions aux disparités régionales<sup>24</sup>, ce qui montre que l'action économique se trouve au centre du blocage et de la stratégie du développement régional (ITCEQ 2015, p4).

Ces contraintes font parti aussi des spécificités des régions intérieures dont le développement doit être aussi spécifique. On a doté les régions intérieures d'offices de développement (ODNO, ODCO, ODS) et les régions littorales d'un Commissariat Général au Développement Régional, comme si le développement de l'intérieur n'est pas lié à celui du littoral comme si le problème posé peut se régler à la même échelle spatiale ?

### **3 - A des régions spécifiques, une approche spécifique**

Les régions intérieures font partie d'un territoire régi par la logique systémique de la solidarité et de la compétitivité qui sont de règle (De Rosnay J 1975). Les problèmes posés dans les régions intérieures trouvent leur origine à une autre échelle (nationale ou locale) et/ou des autres régions : centrales et littorales. Ce sont des régions marginales extraverties et bloquées sur leur façade maghrébine, soumises à un prélèvement persistant où la dynamique est limitée et liée à l'Etat, ce qui nécessite une approche globale où l'Etat est au centre de la résolution.

#### **3.1- Une approche globale, dynamique et systémique**

La question régionale ne peut être saisie à travers de simples indicateurs d'équipement et d'infrastructures ou en termes d'emploi, elle est plus complexe et nécessite une approche globale<sup>25</sup>. L'approche systémique (De Rosnay J 1975) nous offre la notion d'équilibre dynamique qui explique l'interaction entre les différentes régions, la solidarité et la compétitivité territoriale posant ainsi la question de l'équité territoriale. Tout système territorial est en déséquilibre mais l'important, c'est de le maîtriser et le réduire pour en faire un déséquilibre supportable (Belhedi A 2016).

Les problèmes d'une région intérieure sont loin de se (dé-) nouer dans la région même. Ils sont à chercher ailleurs, à une échelle antécédente plus large ou les autres régions, ce qui nous mène à la théorie de la domination et du modèle des centres-périphéries.

---

<sup>24</sup> Le coefficient de variation est de 0,59 pour l'envergure du marché d'emploi contre 0,39 pour les commodités, 0,41 pour la socio-démographie, 0,43 pour le capital humain (0,39 pour l'indicateur de développement régional).

<sup>25</sup> Cela me rappelle une communication intitulée « *Méthodologie d'approche des déséquilibres régionaux* » que j'ai faite aux 8<sup>e</sup> Journées Géographiques de l'AGT le 25 décembre 1981 portant sur « le déséquilibre régional », à l'ENS et dans laquelle j'ai esquissé la notion du coefficient de développement socio-économique à partir de 11 indicateurs. La réflexion a beaucoup évolué depuis.

### **3.2- Une approche dialectique : le capital au cœur, le pouvoir au centre**

La différenciation de l'espace est souvent le résultat d'une *détermination externe* sur la base de sa *charge en capital*, sa profitabilité et ses possibilités actuelles et potentielles de plus-value (Santos M, 1975), d'où l'aliénation de l'espace régional avec cette spécialisation « *horizontale* » (Santos M, 1975) qui se double d'une spécialisation *verticale* où le besoin de services et de capitaux engendre "*le court-circuitage des villes locales et le recours aux métropoles*" extrarégionales. La *desserte* modifie sélectivement la valeur du sol tandis que la *spécialisation spatiale* (régionale, urbaine) renforce la circulation du surplus, court-circuite les centres locaux et régionaux au profit des espaces à forte intensité de capital donnant lieu à un échange inégal (Amin S 1973, Santos M 1975) qui déplace le marché vers une échelle spatiale supérieure et conduit à l'aliénation spatiale (Kayser B 1973) et à la dépendance (Harvey D 1973).

La *croissance* s'accompagne souvent d'une hausse des inégalités. Le surplus remonte toujours vers le circuit supérieur (Santos M 1975), les formations dominantes (firmes modernes, classes aisées, multinationales...), les métropoles et les régions dynamiques. La circulation du surplus fait que *les zones pauvres participent à l'accumulation* en devenant de plus en plus pauvres et la ville apparaît comme *le lieu de reproduction des rapports de production* et du système productif. La dynamique crée même « *la périphérie dans le pôle* », instaure deux circuits économiques dans la ville (Santos M 1975) et renforce la ségrégation socio-spatiale.

Le *capital fixe* (fixé) spatialement (villes, infrastructures, moyens de production) attire le *capital mobile* ou libre (investissement, main d'œuvre) et génère les disparités. Le pouvoir favorise les espaces à fort rythme d'accumulation dans une course effrénée à la croissance qui devient malade, la « *growthmania* » (Santos M, 1975, 370). La construction nationale en Tunisie a favorisé, en dépit du changement de politiques économiques, les espaces les mieux placés, la capitale et les espaces littoraux (Belhedi A 1992a).

La localisation devient source de valeur et de surplus. Le capital suit la productivité, d'où la tendance à la concentration même si la production est de plus en plus déconcentrée, « *tout système a une forme d'un profit et un profit ne peut pas être redistribué* » (Bettelheim C 1961). Le capital constitue ainsi le facteur structurant de l'espace et de la société, à côté de l'Etat.

### **3.3- Rente, Etat et développement régional**

Selon la théorie classique, l'injection de capitaux permet de rétablir l'équilibre spatial par ajustements marginaux successifs et conduit à la convergence graduelle des taux de profit des facteurs de production (Friedmann 1963). Malheureusement, la réalité dément ce schéma de convergence, la concentration du capital est de règle. Le surplus, dans le système capitaliste, prend la forme de profit qui ne peut pas être redistribué.

La domination spatiale ne peut être réduite qu'au prix de l'utilisation sociale du capital accumulé (Gendarme R 1963, Santos M 1975). Le développement régional revient donc à *créer cette valeur symbolique*. Pour réduire la domination spatiale, le surplus généré doit avoir une utilisation sociale sous forme d'un "*fond social*" où l'Etat constitue l'acteur déterminant quelque soit sa forme pour assurer la redistribution de la rente réelle (Harvey D 1973).

Nous avons montré dans un travail antérieur (Belhedi A 1992a) que l'investissement, notamment public, se trouve au cœur de la question, tous les indicateurs lui sont liés (emploi, scolarisation, urbanisation, Dépense...). L'investissement privé ne s'aventure guère, il suit l'action publique et en profite en termes d'infrastructures et des économies créées (Belhedi A 1992a). L'Etat détient ainsi un rôle central dans le processus de développement régional,

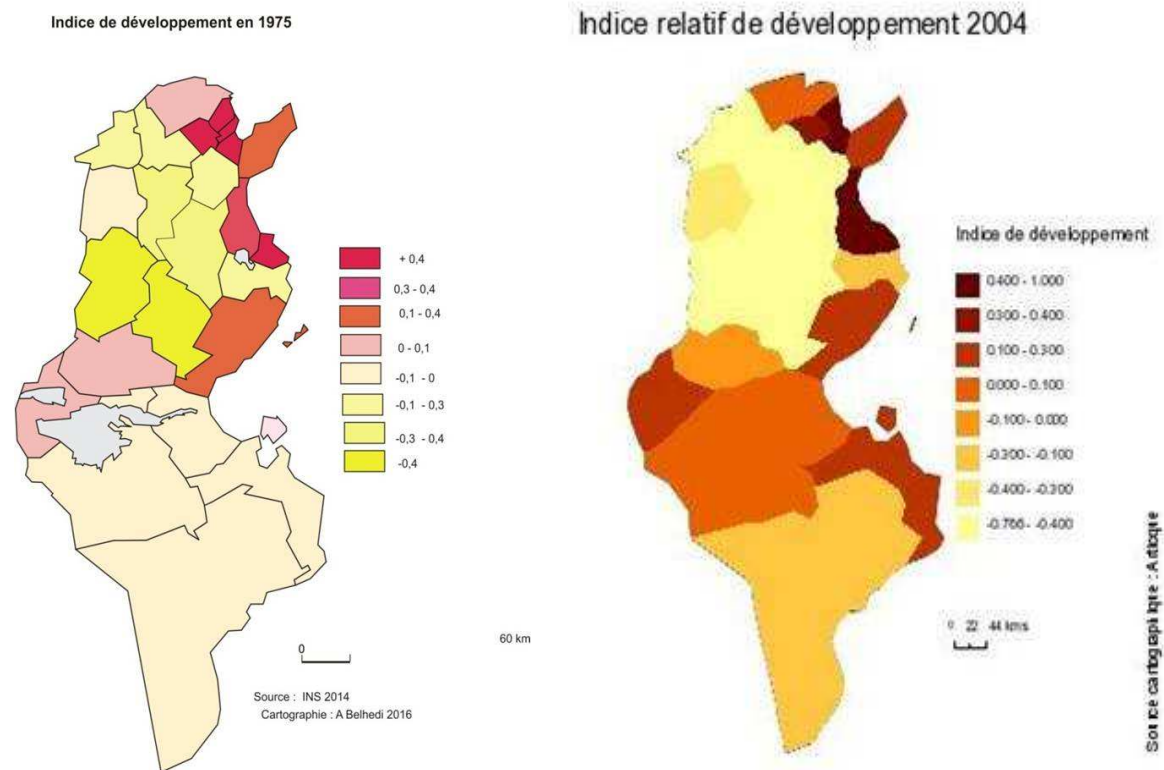
quelque soit le modèle adopté, directement à travers l'investissement public et indirectement à travers le processus de l'accumulation et de l'inertie spatiales et le rapport au secteur privé.

La question régionale a été posée jusqu'ici pour servir l'ordre national. Le système, très centralisé, a évacué la région qui se trouve réduite à un lieu d'optimalisation de localisation des activités nationales ou un lieu d'allègement des tensions sociales et politiques. L'Etat, lui-même a, après un certain temps très court, a été contraint de privilégier les régions les plus rentables pour parfaire la croissance nationale, ce sont les régions les mieux placées au début qui ont le plus profité de l'action publique (Belhedi A 1992c) leur accordant ainsi à ces régions nanties une sorte de rente qui explique l'inertie spatiale et le processus d'accumulation positive.

### 3.4- Accumulation et inertie spatiales

A l'instar de l'accumulation du capital, il y a un véritable processus de capitalisation spatiale du fait que l'espace chargé constitue, de plus en plus, une source de plus value et une ressource de plus en plus rare. On a affaire à un cercle vicieux irréductible (ou vertueux selon de quel côté où on se place) très difficile à rompre.

Fig.3- Permanence de la carte 1975-2004



La carte des investissements, des migrations ou du parc industriel ou touristique expriment cette permanence. La variabilité des indicateurs simples de développement ou d'équipement n'a pas toujours régressé (Belhedi A 1996, 1997, 1998c, 1999a et c, 2012) et la carte des niveaux de développement n'a pas beaucoup changé depuis les années 1975 (Belhedi A 1998c, Bousnina A). Le solde migratoire reste largement au bénéfice du littoral même si l'espace migratoire se resserre davantage (Mtar A 1973, Jedidi M 1986, MDE 1996...). De l'autre côté, on a une déprise continue à l'intérieur malgré le dynamisme limité de certains espaces (Sidi Bou Zid) ou très modeste et récent à la fois (Kairouan, Jerid, Kebili...).

Les régions intérieures regroupent, sur près des  $\frac{3}{4}$  du territoire (73%) 29,26% de la population en 2014 contre 35,3% en 1956<sup>26</sup>, 19% de la population communale contre 17,83% en 1956 (78,4% en 1994, 79,12 en 1984). Il regroupe l'essentiel de la population rurale agricole (66% et 55% en 1985, 30,3% de l'emploi est agricole en 2004), 14% des étudiants et 2% du secteur privé en 2013, 24% de la valeur ajoutée et de l'investissement public et 13% de l'investissement privé en 1985 (Belhedi A 1992b, 1996, 2012, 2016), 95% de l'emploi des entreprises étrangères (API)<sup>27</sup>.

Cette accumulation spatiale s'explique par le processus de l'inertie spatiale qui fait que le niveau de l'investissement (en montant et en %) dans une région à une période donnée est fonction du niveau atteint à la période précédente (Belhedi A 1992a). Un cercle vicieux s'instaure débouchant sur une *crise de reproduction*, la périphérie devient dépendante du Centre même pour assurer les services les plus élémentaires.

L'émigration des cadres, choisie ou conséquente aux études<sup>28</sup>, fait que les régions intérieures, faute de compétences, n'arrivent pas à formuler même leurs besoins ou concevoir des projets lors des premières étapes de l'élaboration des plans de développement social et économique (Belhedi A 1992a). La redistribution socio-économique assurée par l'Etat en faveur de ces régions en déprise dans le cadre des divers programmes de nature plutôt sociale (PDR, PDRI, PRUI...) constitue, à certains égards, un blocage de la périphérie. Le budget des gouvernorats ne représente que 6% au niveau national, celui des communes 4%. Les Programmes Régionaux de Développement (PRD) ne constituent que 11% de l'investissement public et 5,2% du total de l'investissement (MDE 1996), soit une part négligeable pour changer la réalité et contribue paradoxalement à élargir les assises spatiales et sociales du Centre en créant et consolidant la mentalité d'assistance et d'attentisme (Belhedi A 1996, MDE 1996). Le schéma vertical et sectoriel se reproduit à l'échelle régionale, locale et au niveau du secteur privé (banques...) donnant lieu à une organisation spatiale en centre(s)-périphérie(s), hiérarchisés (national, régional, local) où le centre, lui-même dépendant, joue un rôle négatif de prédation et de blocage de sa propre périphérie. *La profitabilité surestimée* du (des) Centre (s) joue en défaveur de la périphérie appauvrie et sous-estimée à la fois. Les avantages octroyés, par les pouvoirs publics sont loin d'égaliser ceux offerts par le Centre (réels ou imaginaires), d'où les maigres résultats de la déconcentration industrielle, administrative ou universitaire depuis les années 1970 (Jedidi M 1988, API 1987, Dlala H 1999, Tizaoui H 2013). En périphérie, les promoteurs paient les surcoûts assumés par la collectivité, alors que dans les centres, ils profitent bénévolement des économies d'échelles, externes et d'agglomération sans y participer ; La mondialisation va aggraver la situation.

### **3.5- Mondialisation, extraversion et blocage des régions intérieures**

Avec la mondialisation, l'extraversion ne peut que se renforcer même si on essaie de réduire les écarts inter-régionaux, devenus trop flagrants, ou atténuer les retards dans les zones dépressives. La littoralisation est la conséquence inéluctable de l'extraversion tandis que l'accusation des écarts est incontournable de cette croissance extravertie et centrée. La mondialisation favorise le sommet de la pyramide urbaine et les espaces littoraux à travers la métropolisation du territoire national au profit des grands centres littoraux (Hayder A 2006).

<sup>26</sup> 31,6% en 2004, 34,8% en 1994, 37,5% en 1984 ; 35,3 en 1956 mais 40,1% de la population autochtone.

<sup>27</sup> Le Sud-Est n'en constitue que 2,5%, soit 92,5% dans le NE et le CE. Cf. API, Banque de données. Le littoral constitue 90,2% de l'emploi industriel en 1964, 92,4% en 1993, 94,1% en 2000, Cf. Dlala H 1995, API, Banque de données 2000

<sup>28</sup> Le système de formation professionnelle et universitaire, très concentré dans le littoral, encourage l'installation des cadres et des diplômés dans les lieux de leurs études et les espaces littoraux les plus dynamiques.

Elle aggrave la marginalisation des espaces intérieurs qui souffrent de la fermeture de leur horizon, suite au blocage de l'Union Maghrébine et aux péripéties des rapports avec l'Etat libyen (avec Gueddafi et après). En outre, la mondialisation a pour corollaire de favoriser le local avec comme acteur principal les ONG (mondiales et locales) et de réduire le rôle de l'Etat et par conséquent l'action régionale ? Comment l'Etat, qui se désengage de plus en plus de la sphère économique, va-t-il être le principal acteur du développement régional ?

L'intégration du pays à l'économie-monde a pour corollaire la périphérisation des régions intérieures et au rétrécissement de l'espace dynamique sur une partie limitée du littoral<sup>29</sup> (Belhedi A 2015). La compétitivité économique handicape les régions intérieures du fait de leur positionnement géopolitique. Le schéma national d'aménagement du territoire national de 1998 (MEAT-DGAT 1998) a proposé deux Tunisie(s) de part et d'autre d'une ligne rouge de l'utilité ? Une Tunisie utile et une autre condamnée à l'aide et à la subvention. La mondialisation condamne les régions intérieures à l'enclavement et les régions littorales à l'ancrage à l'économie-monde. Elle conduit à transformer les espaces intérieurs en de simples arrière-pays de la façade littorale, perdant ainsi toute chance de développement autonome. Le paradoxe de la mondialisation est que l'intégration mondiale débouche sur la désintégration nationale, et au développement régional se substitue le développement local. La confusion dans les esprits entre développement régional et local est terrible, on parle du premier tout en pensant parfois au second, à une localité ou une délégation ? Une ambiguïté due certainement à l'absence de la région même qui est prise au sens des régions actuelles de planification (Tunis, NE, NO, CE, CO, SE et SO), au sens gouvernorat parfois, voire au sens délégation ?

## 4 – Les modes d'emploi dans les régions intérieures

Le mode d'emploi dans les régions intérieures se place dans une posture de rupture et s'articule sur deux traits majeurs à savoir le caractère marginal et périphérique, la faiblesse de la dynamique et des acteurs locaux.

### 4.1 - Les objectifs du développement régional

On peut distinguer au moins cinq objectifs pour le développement régional, en plus des composantes citées plus haut : l'équité, l'équilibre, l'efficacité, la solidarité et l'appropriation spatiale.

**a- L'équité** : L'équité entre les hommes passe par celle des régions, le développement régional permet d'atteindre cette équité territoriale qui fonde *la citoyenneté* où le développement constitue un droit, lié à la nationalité. Le discours sur la scission est un excès caricatural, mais il exprime bien le sentiment d'exclusion et l'excès du centralisme qui caractérise le rapport de l'Etat aux régions.

**b- L'équilibre** : Il s'agit d'assurer un équilibre régional de nature à doter le pays d'une *structure spatiale durable*, équilibrée, viable et vivable répondant aux impératifs géopolitiques et permettant la *géogouvernance* (Belhedi A 2016) et la participation active des citoyens à la gestion de leur territoire.

**c- L'efficacité** : L'efficacité globale d'un territoire passe par celle de ses parties qu'il s'agit d'utiliser de manière rationnelle. La sous-utilisation d'une partie du territoire est préjudiciable à l'efficacité globale du territoire.

**d- La solidarité** : Un territoire est un espace dont les parties sont solidaires et compétitives à la fois ce qui implique un certain consensus et un déséquilibre acceptable et supportable.

---

<sup>29</sup> Le Nord-Est et le Centre-Est représentent 75,6% du PIB et 59% de la population, respectivement 50-16,2-9,4% et 37-13-9% pour le NE, le Sahel et Sfax. Les chiffres seraient encore plus élevés si on ajoute le Sud-Est dont la dynamique démo-économique a régressé depuis la fin du millénaire



**e- L'appropriation territoriale** : La territorialité passe inéluctablement par l'appropriation de la communauté de son espace et son organisation en vue de sa reproduction créant un lien ombilical sans lequel il n'y a ni région, ni développement tout court. La dimension politique et culturelle de la région s'impose.

Pour atteindre ces objectifs, certains principes basiques doivent être respectés.

#### **4.2 - Les principes de la régionalisation : la posture de rupture**

La partition régionale doit répondre à un certain nombre de principes pour assurer l'efficacité des entités régionales à créer dans une posture de rupture avec le modèle actuel.

##### **a- Une taille et une diversité requises**

Les régions à créer doivent avoir une taille requise en mesure de permettre une économie diversifiée, des économies d'échelle et une autonomisation régionale relative. Cette taille doit à une combinaison de ressources et de potentialités, capable de créer des avantages comparatifs, assurer l'interaction indispensable à une vie régionale équilibrée et permettre la complexité requise qui favorise l'interdépendance, la créativité, la croissance et l'autonomisation. Le découpage régional doit assurer l'intégration Est-Ouest en rompant avec le schéma actuel et développer les métropoles et les économies régionales permettant aux régions intérieures ou les espaces intérieurs (en cas de couplage) de s'autonomiser progressivement.

##### **b- L'Etat, l'acteur central mais non l'unique**

La primauté de l'Etat a contribué à un espace centré dé-régionalisé où tout passe par Tunis en dépit des progrès de déconcentration (Signoles P 1985, Belhedi A 1992b). C'est une posture de rupture qu'il faut préconiser. Les performances économiques, tant vantées par la Tunisie depuis les années 1970 notamment, n'ont été possibles qu'au prix d'effets inégalitaires pervers ressentis en particulier dans la périphérie. L'inégalité conduit à la pauvreté (Banque mondiale 2009) qui contribue, à son tour, à instaurer le sentiment d'exclusion, de spoliation et d'injustice ce qui entame parfois le processus d'appartenance territoriale même<sup>30</sup>.

La convergence ne peut pas être le résultat des mécanismes du marché qui favorise plutôt la *divergence cumulative des espaces*, à l'œuvre jusqu'à maintenant. Le prix de la croissance nationale, tant vantée depuis les années 1970, est la divergence inégalitaire régionale. Paradoxalement, le processus de la dynamique endogène doit être amorcé de l'extérieur au début, en particulier par l'Etat, le seul acteur réellement capable de l'enclencher. Elle est politique, économique, financière et sociale à la fois. L'endogénéisation de cette dynamique s'opère progressivement en préparant les acteurs régionaux pour prendre la relève.

Dans les régions intérieures, l'action motrice de développement ne peut être qu'externe, forte et persistante pour pouvoir infléchir profondément les tendances lourdes de

---

<sup>30</sup> La Révolution tunisienne a bien montré l'expression de ce processus. On a entendu de nombreuses demandes de *déterritorialisation* du pays par réaction à l'oubli et la marginalisation et à la « *Hogra* », un terme, très utilisé en Algérie, qui a été réhabilité dans la Tunisie post-révolutionnaire. En réclamant le développement régional sur la base des ressources propres régionales ne tombe-t-on dans le piège du discours, des années 1990-2000, fondé sur la rentabilité et où chaque région doit disposer de ses propres ressources ? La revendication de donner la priorité aux originaires de la région dans le recrutement et la nomination des responsables ne tombe-t-elle pas dans le même piège, par excès, en réponse aux excès subis pendant des décennies ? L'appel à la scission, même pris pour anecdotique, n'est-il pas symptomatique du processus de déterritorialisation ? La Révolution du 14 janvier 2011 n'est-elle pas la revanche de la dé-régionalisation et de l'exclusion ?

divergence. Il faut rompre avec l'idée longtemps défendue selon laquelle « à chaque région selon ses ressources » qui va à l'encontre même du concept de territoire ou de nation et laisse les espaces démunis à leur sort. Quel que soit sa nature ou sa forme, l'Etat est incontournable pour amorcer le développement régional, doter la région d'un pouvoir réel et de ressources propres et financer le développement régional. Mais l'Etat ne doit pas être le seul acteur, même s'il restera le plus important quelque soit le modèle de développement adopté.

L'autorité régionale constitue un élément vital dans le processus de développement qui implique la prise en charge du processus et la mobilisation des acteurs. Le transfert des pouvoirs, des moyens et des responsabilités est incontournable pour permettre le processus progressif d'autonomisation tandis que l'organisation de l'espace reste indissociable du pouvoir de décision que détient le Centre. La Constitution du 27 janvier 2014 a institué l'autorité régionale. La mise en œuvre tarde à se concrétiser puisque six ans après la Révolution et trois après la Constitution, rien n'est fait dans ce sens à part une simple proposition de découpage de la part de l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, ITES (Belhedi A 2017). Autant l'Etat constitue l'instance d'arbitrage régional au sommet de l'échelle, autant le pouvoir communal assure le contrôle et le partage territorial en bas de l'échelle, trois instances de régulation territoriale permettent l'équilibre.

### **c- Corriger la matrice urbaine**

Les centres urbains constituent toujours les foyers pulsateurs de l'économie régionale d'où la nécessité d'étoffer, de corriger et de restructurer les systèmes urbains qui sont tous incomplets, déséquilibrés et liés aux espaces littoraux (Belhedi A 1992, 2003, 2005) autour de pôles régionaux. L'intégration spatiale interne passe par la hiérarchisation urbaine, sur la base d'une économie urbaine réelle et d'une rupture des liens externes. L'action sur le système urbain doit présider à celle des réseaux de circulation, afin de créer et réorienter les flux multiformes : biens, personnes, capitaux et informations.

### **d- Connexions et proximités**

La connexité des réseaux et la mobilité géographique constituent une condition d'intégration et de développement des régions intérieures, de nature à assurer les ajustements nécessaires, d'où *l'importance des réseaux de transports, de circulation et de communication* au niveau inter et intra-régional à la fois pour assurer le désenclavement et la connexion et l'intégration. Cette action touche l'ensemble des régions mais elle se pose avec acuité dans les régions excentriques frontalières, indépendamment de l'ouverture ou non des frontières.

Le schéma des réseaux modifie et oriente la valeur des lieux et leur profitabilité, la mise en réseau doit anticiper le système productif et la vie de relation et suivre la matrice urbaine souhaitée. Cette action doit être accompagnée d'une intégration endogène des réseaux, le risque de profiter aux régions externes bien placées est réel.

La mobilité de travail se fait en fonction du taux de chômage et du taux de rémunération et explique la persistance de l'exode et du chômage urbain à la fois. Un seuil stabilisateur de l'exode se trouve lorsque l'écart entre les espaces reste réduit. Il convient donc de *créer les emplois sur les lieux mêmes, unifier le système de rémunération entre les espaces et les secteurs*, instaurer un système de redistribution secondaire pour arrêter l'hémorragie et rompre le cercle vicieux.

C'est en termes de connexion, connectivité et de proximité, de polarité, d'accessibilité, de filières et de nodalités, de proximités géo-institutionnelles que se pose la question du développement des régions intérieures.

### **e- L'intégration régionale**

L'intégration doit s'opérer au niveau global qui articule les espaces internes aux régions limitrophes, les différents secteurs et activités et les échelles locales et régionales.

\* Il s'agit de mettre en réseau les espaces internes et assurer la connexion avec les régions limitrophes de manière à asseoir une *base productive réticulaire* sur la base de la spécialité-complémentarité parallèlement à la matrice urbaine, une fois corrigée, favorisant l'intégration à la fois selon le mode endogène et exogène.

\*Le développement des régions intérieures se pose en termes de continuité et de rupture à la fois. La continuité consiste à privilégier les centres les mieux placés tandis que la rupture s'exprime par la définition d'un projet sociétal clair de développement au niveau régional et la rupture du lien ombilical avec la capitale et atténuer la dépendance des espaces littoraux et permettre progressivement *l'émergence de capitales régionales*.

\*L'intégration est sectorielle en termes d'optimisation dans le temps et dans l'espace des actions des différents intervenants avec des programmes spéciaux.

\*L'intégration du développement local doit déboucher à terme sur le développement régional.

### **f - L'ancrage territorial des acteurs régionaux**

Le développement régional exige, parallèlement à l'action étatique, la présence d'acteurs ancrés dans la région qui constitue un *espace identitaire, de vie, d'action et de projection* à la fois. Ces acteurs sont de nature politique, économique et sociale. Les acteurs économiques correspondent aux institutions et aux entreprises qui prennent la région comme une assise (de production) et une finalité (marché, consommation, financement). Les acteurs politiques correspondent aux programmes de développement et d'aménagement d'ordre régional qui concernent une partie ou l'ensemble de la région. Les acteurs sociaux correspondent à l'espace vécu, à l'espace de vie et d'activité construits les relations techniques sous forme de sous-traitance, de contrats ou de SPL... Le développement régional consiste à créer la territorialité régionale comme un cadre de vie reproductible, un espace de projection qui relève plus de la fierté libératrice que de la fatalité emprisonnante.

L'ancrage territorial des acteurs régionaux permet la création et la consolidation d'interlocuteurs compétents et crédibles.

## **5- Potentialités et enjeux**

Les régions intérieures présentent certaines potentialités qu'il convient de mobiliser et des spécificités à respecter pour un développement approprié pour répondre aux besoins propres et servir le développement national à la fois dans le cadre d'une approche spécifique et dans une perspective long terme. On peut distinguer deux niveaux : national et maghrébin.

### **5.1- Des ressources et des acteurs à mobiliser**

Les régions intérieures recèlent des ressources qui sont sous, mal exploitées et se elles le sont, elles ne l'ont pas été au service des besoins sociaux des régions. On peut citer l'eau, le sol, la forêt, l'élevage, les produits de terroir et le marketing territorial...Il reste que la surcharge est encore élevée et l'allègement pose le problème du transfert géo-professionnel qui est incontournable. L'intérieur recèle de compétences qu'il convient d'aider à s'organiser, consolider et en faire des acteurs au service du développement des régions intérieures.

### **5.2- Une structure territoriale durable**

Le développement des régions intérieures permet d'atteindre une structure territoriale durable, viable et équilibrée où les régions ouest se trouvent dotées au même titre que les régions littorales des infrastructures et des équipements appropriés au niveau régional de nature à rivaliser avec ceux du littoral et couper le lien ombilical de dépendance avec la

Capitale et les centres du littoral. Le problème qui se pose c'est comment corriger une telle structure ? Cela prendrait du temps et nécessiterait une génération au même titre que le changement des mentalités ou des systèmes urbains à l'instar des découpages spatiaux.

### **5.3- L'intégration et l'équilibre territoriaux**

La dynamisation des régions intérieures est de nature à intégrer l'espace tunisien et l'équilibrer de sorte que ces régions ne seront plus un simple arrière-pays de la façade littorale. Le couplage est-ouest des régions littorales et intérieures aurait plus de sens pour une véritable régionalisation du territoire tunisien. La proposition de l'ITES (Belhedi A 2017) aurait gagné en pertinence à condition de doter les régions intérieures de véritables pôles et métropoles capables d'encadrer, à terme, les espaces intérieurs. Parallèlement à cette métropolisation, la correction des systèmes urbains permettrait un rééquilibrage de l'armature urbaine nationale (Belhedi A 2000). Le développement des régions intérieures est de nature à contrecarrer la façade littorale et un pendant de la mondialisation qui est de nature à favoriser les régions Est à travers leur forte attractivité des IDE et de l'investissement.

### **5.4- Le lien avec l'espace maghrébin**

Les régions intérieures ont toute la frontière presque fermée du côté algérien ou libyen. L'ouverture de ces frontières et la création d'un marché maghrébin sont de nature à dynamiser l'économie locale, régionale, voire nationale. L'espace frontalier est susceptible de devenir un espace de passage et de transit, qui devient plus privilégié que l'espace littoral dans le cadre d'une union maghrébine ou des zones franches intérieures. Le coût serait même inférieur que pour une localisation littorale. Les infrastructures routières, autoroutières et aéroportuaires (Tabarka, Gafsa, ou Tozeur) seraient plus rentabilisées dans ce cadre.

### **5.5- La profondeur géostratégique**

Le vide et la pauvreté constituent des enjeux de taille au niveau géostratégique dans une aire maghrébine appelée à faire face à des conflits et de plus en plus au terrorisme qui trouve dans ces espaces fermés et marginalisés le meilleur terrain pour se propager, diffuser et s'incruster. La plupart des actions se trouvent dans les régions intérieures de l'Ouest à part celles qui ont eu lieu dans la capitale, Sousse ou Jerba il y a longtemps. C'est au long d'une frange frontalière que le terrorisme a ses lieux de prédilection.

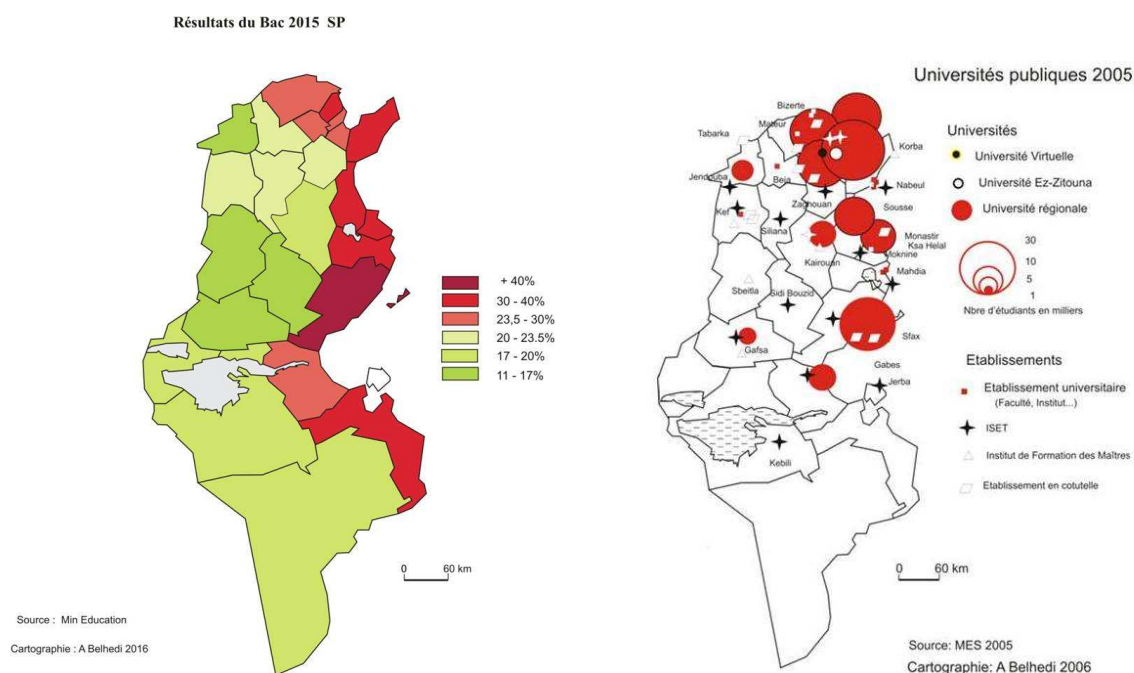
La Tunisie de demain est étroitement liée à l'ordre spatial actuel notamment en matière de formation et de réseaux (Belhedi A 2016d). Le taux de réussite au Baccalauréat et la carte universitaire expriment la configuration de l'espace tunisien de demain. Les forces d'inertie sont telles que les actions de bricolage n'ont guère de chance de modifier l'ordre spatial actuel. L'accumulation de l'intelligence et la concentration de la formation est manifeste.

Les études, de par le monde, ont montré que l'action régionale n'est possible et efficiente qu'au milieu du chemin, lorsque le niveau d'urbanisation, d'industrialisation (15-20% du PIB), de scolarisation et de revenu (niveau intermédiaire) sont assez élevés. Avant, c'est elle est onéreuse, après c'est trop tard (Friedman 1966, Williamson 1965). Enfin, scolarisation, concentration et urbanisation constituent le fondement du développement (Banque Mondiale 2009).

La Tunisie se trouvait à ce niveau depuis les années 1980 (Belhedi A 2012, 2016). La restructuration régionale a été ratée avec l'avènement de la mondialisation rampante et le désengagement de l'Etat suite à la crise du modèle adopté qui s'est ouverte au milieu des années 1980. Le VI Plan 182-1986 a été le premier à consacrer un chapitre au développement régional, un Commissariat Général au Développement Régional est créé en 1982, l'Etat a

inscrit de nombreux projets structurants qui tombèrent à l'eau avec la crise de 1985 et l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel en 1986.

Fig.4- Taux de réussite au Bac et carte universitaire



Source : MEN 2015 MES 2006, Belhedi A 2012, 2016

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) de 1985 préconisait l'équilibre régional où chaque région est appelée à retenir sa population. Il n'a même pas eu le temps d'être approuvé, ouvrant la voie à la mondialisation et au désengagement de l'Etat que va exprimer le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN) de 1996-1998 où le mot d'ordre a été plutôt la mobilité et le retrait de l'Etat, laissant les régions intérieures à l'aide et à la subvention de l'Etat, à travers la redistribution secondaire, tandis que la Tunisie littorale dynamique se trouve appelée à l'ancrage à l'économie-monde (MEAT-DGAT 1997).

## Conclusion

La Tunisie présente une structure spatiale littoralisée centrée (centres, espaces d'épaulement, marge, périphérie) qu'il convient de corriger même si cela prendrait deux à trois décennies. Ce n'est pas une question d'adaptabilité, de gestion optimale des ressources ou d'un retard qu'il s'agit de rattraper. Le territoire, interrogé dans sa globalité, devient la finalité du développement. Le développement territorial est une démarche intégrée et intégratrice qui combine les différentes dimensions du territoire (spatiale, économique, historique et sociopolitique). On parle de plus en plus, de nos jours, des sciences du territoire pour analyser et co-construire les territoires. La tendance actuelle est vers l'intégration de l'aménagement, du développement durable et de l'environnement, on parle de développement territorial. En France, on a les Stratégies régionales d'aménagement, du développement durable et de l'environnement (SRADDET) qui viennent d'être instaurées récemment.

L'action publique a privilégié le volet social ce qui explique l'amélioration générale des différents indicateurs (IDH, IPH et IDR) des régions intérieures mais le volet productif

reste très en retard (investissement, emploi...). En outre, avec la mondialisation, l'Etat ne peut plus reprendre son rôle d'acteur économique depuis la crise des années 1985. Les rares actions privées relèvent plutôt des entreprises étrangères, le privé tunisien y reste le grand absent.

La Tunisie se trouve, depuis le début des années 1980, à la croisée des chemins pour l'action régionale mais la crise du milieu des années 1980 a amené l'Etat à se désengager totalement de la question régionale. En effet, l'action régionale n'est possible que dans les pays où le revenu, l'urbanisation et la scolarisation sont suffisamment élevés, l'emploi industriel entre 15-20%. Avant, c'est impossible, après c'est trop tard (Belhedi A 2012).

La Révolution de 2011 a été amorcée par l'aggravation du processus exclusif social et surtout régional. Son déclenchement a été le Centre-Ouest, la région la plus touchée depuis les années 1990 (MDE 1996, Belhedi A 2012). Six ans après, la question n'est plus posée dans les mêmes termes qu'au début. Il y a même une récupération de la révolution au profit des régions littorales, notamment la Capitale, une forme de la résilience du système ou d'autres enjeux plus importants ? La Constitution de 2014 a instauré le principe de la discrimination positive des régions (article 12) et l'autorité locale autonome et représentative mais la mise en œuvre reste en suspens, quatre ans après<sup>31</sup>.

Deux axes se présentent pour le développement des régions intérieures dans le cadre de la discrimination positive : la continuité et la rupture.

1- *La stratégie de continuité* : de redistribution et de décentralisation où l'Etat assure le transfert spatial selon une clef de répartition liée au niveau de développement régional permettant d'améliorer les conditions de vie, les infrastructures et le capital humain afin de créer les conditions nécessaires au développement des activités économiques. Cette stratégie a montré ses limites.

2- *La stratégie de rupture* : du développement endogène par la dynamisation et la compétitivité des régions intérieures avec des programmes spécifiques destinés à mettre en œuvre un développement bottom-up et top-down à la fois sur la base des acteurs à créer et consolider, des compétences et des ressources propres à mobiliser. Il s'agit de créer des synergies entre les régions à travers la connectivité, le cadre institutionnel et réglementaire et la création de filières intra et inter régionales afin d'améliorer les capacités d'investissement aussi bien public que privé de nature à réorienter les réseaux et rompre le lien de dépendance avec la capitale et les espaces littoraux qui inhibent le développement des régions intérieures.

Ces axes sont, en fait, à combiner ensemble. Dans tous les cas et quelque soit le modèle à adopter, l'Etat se trouve au centre de la stratégie à adopter posant ainsi le paradoxe du développement endogène qui ne peut être amorcé que de l'extérieur ?

En outre, il faut signaler que la situation actuelle de blocage des régions intérieures s'explique par la géostratégie et la fermeture des frontières avec l'Algérie et la Lybie. Dans un contexte plus vaste comme celui de Maghreb ou de circulation Est-Ouest, ces régions étaient (seraient) mieux placées et plus riches, comme cela a été dans l'empire romain ou au Moyen âge. Enfin, à la politique de la territorialisation doit se substituer une politique de la territorialité qui permet le développement et l'ancrage des acteurs locaux et régionaux, qui avec l'Etat, sont susceptibles d'assurer le développement des régions intérieures selon un démarche combinée top-down (Etat) et bottom-up (Acteurs) à la fois dans le cadre d'un développement territorial.

---

<sup>31</sup> En 2011, le ministère du Développement (MDICI) a essayé de privilégier les régions intérieures en inversant le schéma classique littoral-intérieur (80-20%) des Programmes Régionaux de Développement (PRD) pour devenir 24.2-75.8% (Le Journal Essabah 12/04/2011). Mais les PRD ne dépassent guère 5 % du budget de l'Etat (MDE 1996), ce qui n'est pas à mesure de changer les choses. Dans ce schéma, le Sud-Est a été comptabilisé avec l'intérieur ce qui élève la part du littoral à 35.5% au lieu des 20% annoncés.

## Bibliographie

- Aghion P and Howitt P - 1992 : « A model of growth through creative destruction », *Econometrica*, vol. 60, n° 2, March, pp.323-351.
- Amin S - 1973 : *L'échange inégal et la loi de la valeur, la fin d'un débat*. Paris, Anthropos, IDEP.
- API - Banque de données.
- API - 2010a : *Suivi des réalisations des projets déclarés 1994-2009*.
- API - 2010b : *Base de données industrielles*.
- API - 1987 : *Entreprises exportatrices opérationnelles régies par la loi 72-38*, 45p.
- API - 1987 : *Projets*. Direction FOPRODI et Avantages Fiscaux.
- Banque Mondiale - 2009 : *Repenser la géographie économique*.
- Banque Mondiale - 2009 : « La nouvelle géographie économique ». Cf. *Le Bulletin* n° 85 de « Villes en développement, juin 2009. [www.worldbank.org/wdr2009](http://www.worldbank.org/wdr2009)
- Barro R - 1990 : « Government spending in a simple model of endogenous growth », *Journal of Political Economy*, vol.98, n°5, pp.S103-S125.
- Belhedi A - 2017 : « Maillage administratif régional et régionalisation ». RTG. A paraître en 2017
- Belhedi A - 2016a : « Territoire, développement territorial, géogouvernance » Communication au Colloque international du Groupe de Recherche LOTH « Gouvernance et communication territoriales », FSEG Mahdia, Université Sophia Antipolis, Université de Toulon, IRA, ISG Gabes. Mahdia 7-9 avril 2016, Hôtel Royal Mansour. Publiée in *Revue des Régions Arides*, 40-2, pp.3-15.
- Belhedi A - 2016b : « De la durabilité et de l'équité territoriale. Quelques éléments de réflexion ». Communication au Symposium international de l'AGT, *Environnement durable, aménagement et équité territoriale*. Hammamet, novembre 2016.
- Belhedi A - 2016c : « Le développement territorial : fondements et pertinence ». Communication Colloque international « Développement socio-économique et dynamique des sociétés rurales : Pluralité d'acteurs, gestion des ressources et développement Territorial ». LESOR'2016, IRA Zarzis, 3-5 mai 2016.
- Belhedi A - 2016d : « Le développement régional et local en Tunisie ». Communication Colloque international « Développement socio-économique et dynamique des sociétés rurales : Pluralité d'acteurs, gestion des ressources et développement Territorial ». LESOR'2016, IRA Zarzis, 3-5 mai 2016.
- Belhedi A 2015 : « L'espace tunisien Structuration et tendances récentes. Cœurs, façades et marges ». *Etudes d'Histoire, géographie et civilisation. Mélanges offerts aux professeurs M Remadi Chapoutot et A Cherif*, ENS, Textes réunis par M Bourgou, ENS. Pp.293-341.
- Belhedi A - 2012a : *La fracture territoriale. La dimension spatiale de la Révolution tunisienne*. Editions Wassiti, Coll. Ibraz. 262p
- Belhedi A - 2012b : « Le mouvement moderniste tunisien et la question spatiale », pp.175-253, in *Tunisie 2040. Le renouvellement du projet moderniste tunisien*. Acmaco & Cemaref, 551p.
- Belhedi A - 2011 : « Le développement régional. Problématiques, objectifs et principes », Communication, « Le développement régional. Approches géographique ». Communication aux Journées Géographiques de l'AGT, 19 mars 2011, FSHS, Tunis, Salle S Guerjadi
- Belhedi A - 2005 : « Dynamique économique régionale. Traits et tendances récents. Analyse structurelle-résiduelle ». *Cybergeo*, <http://cybergeo.revues.org/3376>
- Belhedi A - 2003 : « Le système urbain tunisien. Analyse démo-fonctionnelle sur la base de la loi rang-taille ». *Cybergeo*, <http://cybergeo.revues.org/3877>
- Belhedi A - 2000 : « La mondialisation et les régions périphériques : Intégration ou désintégration ? Le cas de la Tunisie », p.109-129, in *Les espaces périphériques au Maroc et au Maghreb à l'heure de la mondialisation*. Edit Berriane et Signoles P, Université Med V, Publ Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Rabat, série Colloques et Séminaires, n° 88, 380p.
- Belhedi A - 1999a : « Les disparités spatiales en Tunisie. Etat des lieux et enjeux ». *Méditerranée*, 1.2, pp 63-72.
- Belhedi A - 1999b : « La mondialisation et les régions périphériques. Intégration ou désintégration ? Le cas de la Tunisie », in *Les espaces périphériques au Maroc et au Maghreb à l'heure de la mondialisation*. Université Med V,
- Belhedi A - 1999c : « Les niveaux de développement en Tunisie : analyse comparative de trois méthodes classificatoires », *RTSS*, n° 119, pp.11-39.
- Belhedi A - 1998a : *Repères pour l'analyse de l'espace. Cahiers du CERES*, série Géographique, n° 19, 459
- Belhedi A - 1998b : « La littoralisation et la mondialisation. L'état des lieux et les enjeux ». Communication au Colloque du département de Géographie. Mars 1998. A paraître in *Revue Tunisienne de Géographie*, 1999.
- Belhedi A 7 1998c : « Les niveaux de développement socio-économique régional en Tunisie », pp.15-77, in *Quelques aspects du développement régional et local en Tunisie. Cahiers du CERE*, n°20, pp.15-70. Communication au Séminaire CSRES 1997, El Mechtel.

- Développement des régions intérieures. Spécificités, contraintes et potentialités  
Séminaire « Pour un développement spécifique aux régions intérieures »  
U.R. BiCade, 1517 mars 2017, FLHA, Université Manouba
- Belhedi A (Dir) - 1996 : *Migrations intérieures et développement régional en Tunisie*. Etude stratégique, MDE-INS. 451p.
- Belhedi A - 1996 : *Développement. Régional, rural, local*. Cahiers du CERES, 17, 351 p.
- Belhedi A - 1992a : *Société, espace et développement en Tunisie*. 262 p. FSHS.
- Belhedi A - 1992b : *L'organisation de l'espace en Tunisie*. FSHS, 270 p.
- Belhedi A - 1992c : *L'aménagement du territoire en Tunisie*. PUT, FSHS
- Belhedi A - 1982 : « Du problème régional. Contribution pour mesurer et réduire l'inégal développement en Tunisie ». *RTG*, n° 9, pp.9-42.
- Belhedi A - 1981a : « Méthodologie d'approche des déséquilibres régionaux », Communication aux 8<sup>e</sup> Journées Géographiques de l'AGT, 25 déc. 1981. *Le déséquilibre régional*, ENS.
- Belhedi A - 1981b : « Le programme de développement rural : les illusions et la réalité », p.9-45, *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 7.
- Belhedi A et Lamine R - 1979 : « Les transports terrestres et l'organisation de l'espace en Tunisie ». *Géographie & Développement*, n° 1, pp.7-45.
- Bettelheim C - 1961 : « Commentaires sur Reflexions on Capitalism de Shegeto Tsuru ». In Tsuru S (dir), pp.93-109.
- Bousnina A - 2007 : « Les disparités régionales du développement humain en Tunisie », *RTSS*, n°134
- Brunet R, Ferres R et Théry - 1993 : *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique de la Géographie*. Doc Française.
- Campagne P, Pecqueur B - 2014 : *Le développement territorial. Une réponse émergente à la mondialisation*. Editions Charles Léopold Mayer, 267 pages.
- De Rosnay J - 1975 : *Le macroscopie. Pour une vision globale*. Seuil
- DGAT - 1996, 1997 : *Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National*. Etude Stratégique. Dirasset-Groupe Huit-IGIP. Bilan-diagnostic - Rapport de première phase. Plus vol. Deuxième phase.
- DGAT - 1985 : Schéma National d'Aménagement du Territoire. Plusieurs volumes. Urbaplan-Dirasset-SCET-Tunisie.
- Dlala H - 1999 : « Nouvelle littoralité industrielle en Tunisie. Mondialisation et aménagement du territoire ». *L'Espace Géographique*, n°1, pp.49-58.
- Dlala H - 1995 : « Politique d'ouverture et développement industriel régional : le cas de la Tunisie du Nord ». Séminaire Département de Géographie, FL, Manouba.
- Dlala H - 1995 : « Suggestions pour l'aménagement et le développement du territoire tunisien ». *RTG*, 28, pp.99-111
- Domecq J.P et Regnault H - 1990 : « Tunisie : D.I.T., développement littoral, stagnation intérieure », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4, pp.523-533.
- El Bekri F - 2000 : « Disparités régionales et développement en Tunisie », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, pp.887-914.
- Friedman J - 1966 : *Regional Development Policy : A Case of Study of Venezuela*. Massachusetts, MIT Press, 280p.
- Friedmann J - 1963 : "Regional economic policy for developing areas". *Papers and proceedings*, The Regional Science Association, vol. 11
- Gendarme R - 1963 : *La pauvreté des nations*. Paris, Cujas
- Hamdi M. T - 2010 : « L'initiative privée et l'intervention de l'Etat : deux piliers de la croissance endogène », *Revue Repères et Perspectives*, n°13.
- Hamdi M.T et Omri I - 2011 : « L'équité territoriale en matière d'investissement public : un vecteur du développement économique de la nouvelle Tunisie », [www.asectu.org/user/iles/hamdi\\_%20tlili.pdf](http://www.asectu.org/user/iles/hamdi_%20tlili.pdf)
- Harvey D - 1973 : *Urban systems and social justice*. Londres, Arnold
- Hayder A - 2006 : « Les dynamiques régionales en Tunisie. De la régionalisation à la métropolisation ». *RTG*, n°37, pp.11-42.
- INS : *Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat*, 1966, 1975, 1984 et 1994.
- INS : *Enquêtes consommation des ménages*, 1975, 1980, 1985. 1990 et 1995.
- INS - 2007 : *Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructure*.
- ITCEQ - 2013 : « Développement régional. Priorités et mesures », *Tribune de l'ITCEQ* n° 8, 4p. Ben Rabeh I, Ben Salem R, Boussida S, Bouzaiene O, Hammami H. <http://itceq.tn>
- ITCEQ - 2014 : « Inégalités régionales en Tunisie ». *Notes et analyses de l'ITCEQ*, n° 24. Document de travail. Boussida S, Ben Rabeh I, Hammami H, Bouzayane O, Ben Salhine R, 29p.
- ITCEQ - 2012 : « Indicateur de développement régional. Etude comparative en termes de développement régional de la Tunisie ». *Note et analyses de l'ITCEQ*, n° 8, Ben Salah I, 25p.
- Jedidi M - 1988 : « Le fonds de promotion et de décentralisation industrielle et l'espace industriel tunisien ». *RTG*, 16.
- Kaysers B - 1973 : « Le nouveau système des relations ville-campagne ». *Espaces et Sociétés*, 8



- Développement des régions intérieures. Spécificités, contraintes et potentialités  
Séminaire « Pour un développement spécifique aux régions intérieures »  
U.R. BiCade, 1517 mars 2017, FLHA, Université Manouba
- Krugman P - 1995 : *Development, Geography and Economic Theory*. MIT Press, Cambridge MA
- Lévy J et Lussault M - 2003 : *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*. Belin
- Lucas R. E - 1988 : « On the mechanisms of economic development », *Journal of Monetary Economics*, vol.22, n°1, pp.3-42.
- Lussault M - 2002 : « L'action spatiale en géographie urbaine ». Conférence à l'ENS-LSH, 14 février 2002. CR Yann Calbérac.
- MDE - 2007 : *Le XI Plan de développement économique et social*.
- MDE - 1996 : *Migrations intérieures et développement régional en Tunisie*. Etude stratégique, INS. Rapport final, 310p + Annexes. Direction de A Belhedi
- MDR - 2011 : *Livre blanc du développement régional. Une nouvelle vision du développement régional*. 218p
- Mtar A - 1973 : « Oléiculture et main d'oeuvre saisonnière dans le gouvernorat de Sfax ». *RTSS*, n° 32, 33, 34 et 35, pp.233-308.
- Oiry-Varacca M et Tricaire E - 2016 : « La ressource n'est pas épuisée. Pour un concept renouvelé ». *Revue de Géographie Alpine* 104-3/2016. <http://rga.revues.org/3516>
- Pecqueur B - 2005 : «Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud ». IRD. In Antheaume B, Giraut F (edit), *Le territoire est mort. Vive les territoires ! Une (re-fabrication au nom du développement*. IRD Editions, pp.295-316
- PNUD - 2004 : *Stratégie de réduction de la pauvreté. Etude du phénomène de la en Tunisie*
- Reynaud A - 1981 : *Société, espace et justice*. PUF.
- Romer P. M - 1986 : « Increasing returns and long-run growth », *Journal of Political Economy*, vol.94, n°5, pp.1002-1037.
- Santos M - 1975 : «Espace et domination : une approche marxiste ». *Revue Internationale des Sciences Sociales* ; vol XXVII, n° 2, Unesco, pp.368-386
- Santos M - 1975 : *L'espace partagé : les deux circuits de l'économie urbaine en pays sous développés et leurs répercussions*. Paris, M Th Genin.
- Signoles P - 1985 : *L'espace tunisien : capitale et Etat-région*. URBAMA, LA-CNRS, Tours, Fasc. 14-1041p.
- Tizaoui H - 2013 : *Le décrochage industriel des régions intérieures en Tunisie*. Dirasset, 346p.
- Williamson J. I - 1965 : "Regional Inequality and the Process of National Development". *Economic Development and Cultural Change*. 4, 3-84.

#### المراجع العربية

- الأمين (ر) - 2009 : الأقاليم الداخلية التونسية . أوضاع التنمية البشرية ورهانات التهيئة. ص 5-46، الجغرافيا والتنمية، عدد18 بالهادي (ع) - 2008 : «إشكاليات التنمية الإقليمية. من التفاوت شمال- جنوب إلى التفاوت بين الساحل والداخل». مداخلة فريق الحوض المنجمي، حركة التجديد، 2008/7/14، غي منشور، ص8. <http://amorbelhedi.unblog.fr>
- الهادي (ع) - 2008 : «إشكالية التنمية الإقليمية. وضع المناطق الداخلية والحوض المنجمي». مداخلة، فريق الحوض المنجمي، حركة التجديد، 2008/07/08. ص27. <http://amorbelhedi.unblog.fr>
- المعهد التونسي للقدرة التنافسية والدراسات الكمية - 2013 : « خارطة الأولويات الجهوية ومفاتيح توزيع الإعتمادات داخل كل ولاية ». منكرات وتحليل، عدد 12، 18 ص. بوسيدة (س)، الهمامي (هـ)، بوزيان (أ)، بن صالحين (ر)، المغراوي (ن) .